



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 33 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées

SG - Direction de la stratégie et des moyens

Arrêté N °2013332-0001 - Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à M. Jean- Baptiste PEYRAT, sous- préfet de l'arrondissement d'Argelès- Gazost, le vendredi 29 novembre 2013 de 11 h 00 à 20 h 00

..... 1



PRÉFET DES HAUTES- PYRENEES

Arrêté n ° 2013332-0001

**signé par
Préfet**

le 28 Novembre 2013

**65 - Préfecture des Hautes- Pyrénées
SG - Direction de la stratégie et des moyens
SDT - Bureau de la stratégie**

Arrêté accordant la suppléance des fonctions préfectorales à M. Jean- Baptiste PEYRAT, sous- préfet de l'arrondissement d'Argelès- Gazost, le vendredi 29 novembre 2013 de 11 h 00 à 20 h 00



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction de la stratégie
et des moyens

Service du développement territorial

Bureau de la stratégie

ARRETE N°

**accordant la suppléance des fonctions préfectorales
à Monsieur Jean-Baptiste PEYRAT
sous-préfet de l'arrondissement
d'Argelès-Gazost,
le vendredi 29 novembre 2013
de 11h00 à 20h00**

**Le Préfet des Hautes-Pyrénées,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 1er août 2012 portant nomination de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 28 novembre 2012 portant nomination de M. Jean-Baptiste PEYRAT, directeur des services pénitentiaires, en qualité de sous-préfet, sous-préfet d'Argelès-Gazost ;

Vu le décret du 14 juin 2013 portant nomination de M. Alain CHARRIER, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, détaché en qualité de sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

Vu le décret du 1^{er} juillet 2013 portant intégration de M. Alain CHARRIER, inspecteur de la jeunesse et des sports de 1^{ère} classe, dans le corps des sous-préfets ;

.../...

Considérant l'absence simultanée de M. Henri d'ABZAC, préfet des Hautes-Pyrénées et de M. Alain CHARRIER, secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées, le vendredi 29 novembre 2013, de 11h00 à 20h00 ;

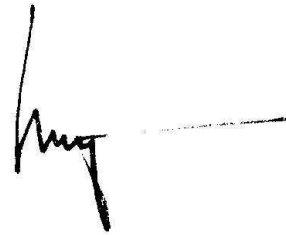
Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Pyrénées ;

ARRETE

ARTICLE 1 - M. Jean-Baptiste PEYRAT, sous-préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost, est chargé de la suppléance des fonctions préfectorales, le vendredi 29 novembre 2013, de 11h00 à 20h00.

ARTICLE 2 - M. le sous-préfet de l'arrondissement d'Argelès-Gazost est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tarbes, le 28 novembre 2013

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. d'ABZAC', with a horizontal line extending to the right.

Henri d'ABZAC